

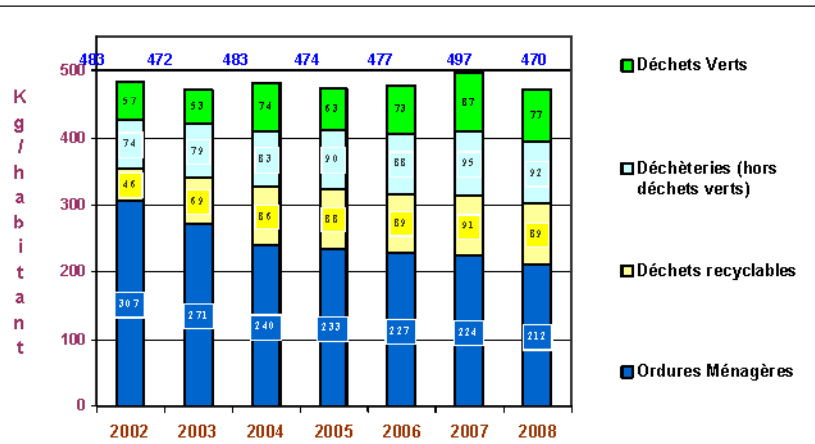
Le compostage en habitat collectif à Rennes Métropole

Rennes Métropole

- # Établissement Public de
Coopération Intercommunale,
créé en 1970 (District Urbain)
- # Communauté d'agglomération
depuis 2000
- # 37 communes
- # Plus de 400 000 habitants dont
210 000 à Rennes



La production par habitant



Plus de 195 000 tonnes collectées dont 88 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (objectif 200 kg/habitant).

Rappel des actions de réduction des déchets organiques

- # Le compostage
 - Le compostage individuel
 - Le compostage collectif

- # Les autres actions
 - Le broyage des végétaux
 - Le mulching
 - Le paillage

Le compostage en habitat collectif



- # 1ère expérimentation en janvier 2006 à Saint-Jacques de la Lande.
- # A ce jour : 135 installations effectives regroupant plus de 1 500 logements sur 7 100 concernés.

Installation des composteurs en pied d'immeuble

- # Mise en place du composteur sur la base du volontariat
- # Signature d'une charte d'engagement par chaque foyer volontaire lors de la remise du bio-seau
- # Déchets compostés : déchets de cuisine, déchets verts
- # Identification d'un maître-composteur dans l'immeuble (souvent l'initiateur du projet)

Engagements de Rennes Métropole

- # Fournir gratuitement le composteur, les « bioseaux », les brochures d'information
- # Aménager l'aire de compostage en lien avec la ville de Rennes et pose de panneaux d'information
- # Apporter une aide matérielle et une formation aux copropriétaires et locataires, aux syndicats et aux paysagistes pendant les 6 mois qui suivent l'installation du composteur

Aménagement des aires de compostage en pied d'immeuble



- # 1 à 2 composteurs (300 ou 600l) où les volontaires apportent leurs déchets de cuisine
- # Un composteur pour permettre la maturation du compost
- # Un bac de stockage de déchets verts (feuilles mortes, petits branchages, broyat)
- # Un chemin d'accès fait en broyat de déchets verts

Prestation de EISENIA

- # Identification des acteurs, validation du site avec la personne à l'origine de la demande
- # Présentation du projet aux copropriétaires lors d'une réunion organisée par la copropriété
- # Identification des volontaires (propriétaires et locataires)
- # Installation du composteur et remise à chaque foyer des bio-seaux en échange des chartes de participation signées
- # Suivi du composteur technique pendant 6 mois (période reconductible éventuellement 1 fois)
- # Accompagnement du guide-composteur

Mise en place de partenariats

- # Signature d'une convention de partenariat avec la CNAB
 - Recenser les immeubles adaptés et étudier les conditions d'aménagement
 - Faciliter la mission du prestataire lors de la réunion d'information aux habitants de l'immeuble
 - Sensibiliser le personnel d'entretien
 - Inclure la gestion du composteur dans le marché d'entretien des espaces verts
 - Financer des formations aux employés et gardiens d'immeuble à la gestion du compostage

Mise en place de partenariats

- ✦ Direction des Jardins de la ville de Rennes :
association et formation des jardiniers
 - Valider l'emplacement de l'aire de compostage avec le prestataire.
 - Stocker les déchets verts produits sur le site (feuilles mortes, petits branchages) dans le bac mis à disposition.
 - Accord de principe pour la valorisation du compost sur les espaces verts de la copropriété.
- ✦ Cemagref : améliorer les connaissances sur les aspects techniques et sociologiques (ECCOVAL)

La formation des guides-composteurs

- ✦ Aménagement d'une aire de démonstration à l'éco-centre de la Taupinais
- ✦ Sessions de formation programmées sur deux demi-journées (CIELE)



Signature de la charte : moment de convivialité



Création de lien social dans les quartiers, aspect important en terme de développement durable.

Premier bilan de fonctionnement



- ✦ Récolte de compost au bout de 9 mois à un an en fonction de la taille de l'immeuble :
 - 2 ou 3 composteurs par immeuble
 - Vidage du premier composteur au bout de 3 mois puis 2 retournements successifs
 - Utilisation du compost sur les espaces verts de la copropriété et reprise d'une partie par les habitants.
- ✦ Apports de bonne qualité (respect des consignes)

Conclusions

✦ **Les difficultés :**

- Obtenir un mélange de bonne qualité. Nécessité de brassage et d'ajout de matière carbonée.
- Evaluation des quantités détournées. Pas d'indicateurs de résultats.
- Développer et consolider la pratique. Objectif : autogestion des habitants, création d'un maillage de guides composteurs capables de pérenniser la démarche.

✦ **Les conditions de réussite :**

- Développer des partenariats
- Responsabiliser les habitants
- Former des guides-composteurs (ambassadeurs)

Conclusions

✦ **Les perspectives :**

- Renforcer le rôle des guides composteurs, leur suivi dans le temps et leur structuration en réseau,
- Sensibiliser les entreprises à une gestion durable des espaces verts autour des composteurs (valorisation locale sur place de l'ensemble des déchets verts).

✦ **Une démarche de développement durable :**

- Au niveau environnemental : réduction de la quantité de déchets à gérer,
- Au niveau économique : économie de collecte et de traitement,
- Au niveau social : occasions pour les habitants de se rencontrer.